



lac Miller, Racine

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

PROJET DE MODIFICATION DE LA LIMITE DU PARC
NATIONAL DU MONT-ORFORD

Simon Trépanier | citoyen | 30 mars 2023

Conclusion recherchée

Je suis Simon Trépanier, un citoyen possédant un chalet au lac Miller à Racine, dans le secteur du ruisseau Gulf. Par le présent mémoire, je souhaite vous partager l'importance de venir modifier légèrement la limite proposée du parc national dans ce secteur afin qu'un sentier de randonnée existant soit positionné complètement à l'extérieur du parc. Sans cet ajustement, une partie du sentier pourrait se retrouver à l'intérieur du parc, ce qui n'est pas souhaitable, autant pour la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) que pour les utilisateurs actuels du sentier en question.

Mise en contexte

Le lac Miller est un petit plan d'eau d'environ 1 km de long par 200 mètres de large. Deux chemins municipaux se terminant en cul-de-sac permettent l'accès aux quelque 50 résidences qui s'y trouve : le chemin de l'Auberge, sur la rive ouest, et le chemin des Érables, sur la rive est. Il n'est pas possible de faire le tour du lac en véhicule car aucun chemin n'est construit au nord du plan d'eau, tel que démontré par la photo suivante :



Source : Google Map

Cependant, depuis plusieurs décennies, un sentier de randonnée positionné à proximité de la berge du lac Miller et reliant les deux extrémités des chemins en cul-de-sac permet aux citoyens de « faire le tour du lac » à pied, par son côté nord. D'ailleurs, ce sentier fait partie du réseau des *Sentiers de l'Estrée* et il est répertorié comme un « sentier secondaire » sur les cartes actuelles du territoire. Il permet donc de connecter le lac Miller au reste du réseau des *Sentiers de l'Estrée*:

Carte 20
L'occupation actuelle du territoire à l'étude

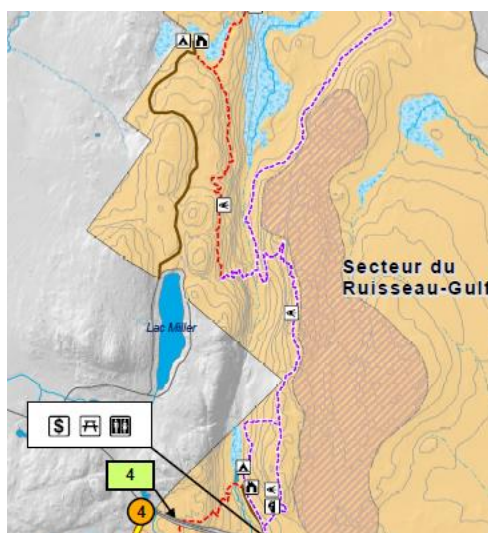


Source : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford - Document d'information - Carte 20

Ce sentier repose principalement sur le lot 2 974 735, qui appartenait jadis à la compagnie **Les Frères Greif Canada inc.** avant que celle-ci ne cède ledit terrain au ministère des Forêts, de la faune et des Parcs (MFFP) afin de concrétiser le projet d'agrandissement du parc du Mont-Orford.

Par ailleurs, le sentier passe aussi sur le lot 2 675 685, un terrain qui m'appartient. Nous y reviendrons.

Dans son projet, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (le ministère) ne souhaite pas mettre en valeur ni entretenir ce sentier. C'est pourquoi il n'apparaît plus aux cartes présentées dans le document d'information « *Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford* » :



Source : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford - Document d'information - Extrait de la carte DA4

Face à ce choix et considérant l'intérêt public de conserver le sentier pour la population locale, des pourparlers entre la municipalité de Racine et le ministère ont mené ce dernier à retirer de son projet

d'agrandissement une parcelle d'environ 30 à 40 mètres de large afin de la céder éventuellement à Racine pour fin d'utilité publique, tel qu'annoncé le 15 février dernier en soirée lors des audiences publiques :

M. ALAIN THIBAUT :

2490 Oui. Donc sur la carte, ce que vous voyez en vert, c'est les terrains qu'on propose d'inclure
au parc national du Mont-Orford. Le polygone qui est en orange, ça faisait partie des terrains qui
ont été acquis par le gouvernement du Québec et qu'on ne propose pas d'inclure au parc national,
à la demande de la municipalité de Racine qui nous a demandé qu'on lui cède ce terrain-là à des
2495 fins d'utilité publique, et comme ça n'affectait pas notre concept d'aménagement, on a été
favorable à cette demande-là. ¶

2495 Donc, on ne l'inclut pas dans la proposition d'ajout au parc national. C'est une parcelle dont
la largeur varie entre 30 et 40 mètres à partir de la rive.

Ces propos sont illustrés par la pièce DA40 dont voici un extrait :



Source : Projet de modification de la limite du parc national du Mont-Orford - Document d'information -Extrait de la carte DA40

Enjeu : la parcelle est trop étroite à son extrémité Sud-Est

L'objectif tout à fait louable de cette cession de terrain à Racine vise entre autres choses à **conserver le sentier** à l'intérieur des limites d'un terrain sous propriété et responsabilité municipale. Cependant, avec une largeur de 30 à 40 mètres seulement, la parcelle proposée pourrait être légèrement trop étroite pour permettre l'inclusion total du sentier actuellement en place.

D'une part, à ma connaissance, la localisation précise du sentier n'a pas été géoréférencé sur la carte DA40, si bien que nous ne savons pas précisément si la parcelle contient 100% du sentier ou non.

D'autre part, il est possible que le positionnement actuel du sentier soit légèrement modifié pour minimiser son impact sur ma propriété, dont lot 2 675 685. En effet, comme vous pouvez le constater sur la matrice graphique suivante, comme le lot « public » sur lequel repose le chemin des Érables n'est pas contigu au lot public 2 974 735 contenant le sentier et propriété du ministère, les utilisateurs

du sentier doivent traverser mon terrain (lot 2 675 685) pour relier le chemin des Érables avec le chemin de l'Auberge:



Source : <https://demeter.cptaq.gouv.qc.ca/>

Cette situation est fort différente de celle du chemin de l'Auberge, qui lui est contigu au territoire acquis par le ministère. L'accès public au territoire du ministère -et qui deviendra éventuellement propriété de Racine- est donc possible du côté Ouest mais pas du côté Est.

Je suis actuellement en discussion avec Racine afin d'établir une éventuelle **servitude de passage** afin de régulariser la situation. Dans l'objectif de minimiser le passage des utilisateurs sur mon terrain, j'ai proposé de légèrement déplacer le sentier, tel qu'illustrer sur le croquis ci-joint. Comme vous pouvez le constater, le nouveau tracé pourrait « tomber » dans le territoire du parc national, ce qui ne sera pas autorisé ni souhaitable:



Pour permettre une plus grande marge de manœuvre afin d'incorporer le sentier actuel au futur territoire municipal de Racine, il m'apparaît pertinent de légèrement modifier la parcelle qui sera cédée éventuellement à Racine, tel qu'illustré dans le schéma suivant, en élargissant la dimension de la parcelle, la faisant passer de 30-40 mètres à 60-80 mètres, dans sa partie sud-est, tel qu'illustré dans ce schéma :



Conclusion

Bien que la largeur précise requise pour cet élargissement reste à déterminer par le ministère, le principe demeure : il faudrait prévoir une largeur de parcelle *suffisante* pour permettre l'inclusion total du sentier, incluant la possibilité de le déplacer légèrement à proximité du chemin des Érables. De la sorte, le sentier sera assurément à l'intérieur du territoire possédé par Racine et sous sa responsabilité.

En espérant que ma demande soit entendue, je demeure disponible pour toutes questions complémentaires.

Salutations distinguées.

A handwritten signature in blue ink that reads "Simon Trépanier".

Simon Trépanier

Racine